

Le ministre du Travail préside aux destinées d'un ministère moins considérable que l'ancien ministère du Travail. Une bonne partie de ses attributions lui a été enlevée. Je ne vois pas pourquoi des matières comme la formation technique et professionnelle et le recyclage, ont été soustraites à la compétence du ministère du Travail et confiées au ministre de la Main-d'œuvre. La fragmentation du ministère du Travail, du moins, nous osons l'espérer, n'entraînera pas inévitablement la fragmentation des politiques au moment où surtout dans le proche avenir, une politique de la main-d'œuvre logique et concrète, est une nécessité économique. Les syndicats aussi bien que les employeurs reconnaissent l'existence d'un tel danger.

J'aimerais citer un passage d'un article paru dans le *Monetary Times* de février 1966:

Les programmes de formation et de réadaptation professionnelle lancés sans éclat au début des années 60 ne sont encore, dans le contexte national, qu'à l'état embryonnaire, et pourtant leurs résultats sont déjà sensationnels.

Je signale cela à l'intention du gouvernement, monsieur l'Orateur. C'est une injustice faite au ministère du Travail. Ces programmes relèvent du ministère du Travail, où ils ont été mis au point. Ils sont transférés du ministère du Travail, où le personnel est bien renseigné en la matière, au ministère de la Main-d'œuvre dont le personnel n'y connaît à peu près rien.

Il faut espérer que les changements proposés ne feront rien perdre à l'efficacité des programmes que j'ai mentionnés, et qu'on administrera avec efficacité les nouveaux programmes, s'il y en a. Le dynamisme dont fera preuve le ministre revêt une grande importance. J'espère qu'on fera quelque chose pour relever le moral du personnel du ministère du Travail, qui est très bas en ce moment.

• (4.10 p.m.)

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, mon ami le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) a donné, à l'étape de la résolution, une idée générale de nos vues sur la mesure à l'étude. Je désire simplement insister sur un ou deux points et commenter, si on le veut bien, les remarques du premier ministre, surtout ses remarques d'aujourd'hui.

Permettez-moi d'abord de dire qu'en abordant l'étude de ce genre de changements

d'organisation, j'aime me poser la question: pourquoi ces changements s'imposent-ils? J'ajouterai ceci, et en cela je rejoins probablement tous les députés y compris le très honorable représentant: les modalités m'intéressent beaucoup moins que la politique qu'elles sont censées mettre en œuvre.

Dilettante en science politique, je dirais que quatre motifs incitent à modifier l'organisation du gouvernement. D'abord, l'accroissement immense des fonctions, responsabilités et dépenses gouvernementales. Il y a à peine trente ans, notre budget s'établissait à un demi-milliard de dollars environ, si je ne me trompe. Aujourd'hui, les dépenses du gouvernement fédéral, budgétaires et autres, sont probablement de 23 à 25 fois supérieures. Voilà d'abord pourquoi les rouages que nous avions jusqu'ici ne sauraient être efficaces aujourd'hui.

La deuxième raison, je suppose, qui a poussé le gouvernement à songer à la réorganisation, tient aux nouveaux problèmes auxquels fait face notre société: ceux qui découlent de la révolution scientifique, de l'automatisation et de la cybernétique, et de l'importance de la main-d'œuvre au milieu de tout cela. A mon avis, nous atteignons une ère où il faudra modifier profondément la morale sociale qui a été édiflée dans une large mesure sur l'idée du travail, mais qui à l'avenir devra être bâtie sur la notion de loisirs. Nous avons tout un recueil d'expressions à la gloire du travail en soi. Nous admirons celui qui ne lève pas les yeux de sa besogne. Mais j'ai toujours cru que c'était une preuve de sadisme de notre part plutôt que de moralité. Les problèmes contemporains rendent nécessaires de nouveaux rouages gouvernementaux.

Le troisième facteur de changement, ce sont les nouvelles relations fédérales-provinciales. Mis à part les conflits et les difficultés, il reste que bien des attributions accordées aux provinces par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ont maintenant une importance et une portée accrues. Il s'ensuit que des modifications doivent être apportées aux relations fédérales-provinciales. Il suffit seulement de mentionner l'instruction, le bien-être et la construction routière pour se rendre compte de l'importance sensiblement accrue du rôle des provinces dans notre régime fédéral. Comme les provinces participent davantage à ces réalisations, non seulement les projets qui tombent sous leur juridiction, mais peut-être ceux qui intéressent le Canada en général, la politique doit être mieux coordonnée qu'auparavant.

[L'hon. M. Starr.]